



Dijon, lundi 28 juin 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/03520

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Code des transports

Décret n° 2020-1582 du 14/12/20 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid 19 dans le cadre de l'urgence sanitaire

Epaves (véhicule tombé dans le canal)**Arrêt de navigation temporaire****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)****- le 28/06/2021 de 09:00 à 19:00**

- o Canal de Bourgogne (sur le Bief 075S)
entre les pk 237.00 et pk 238.00

Commentaire :

Suite à un véhicule tomné dans le bief 75S, un arrêt de navigation temporaire est établi en attendant que le véhicule soit évacué

Service(s) à contacter :Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX
Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99**Date limite d'affichage :**

29/06/2021

Technicien supérieur du Développement Durable

Signé

Guillaume RUSSO